

CALYPSO BROM

PASTILLES DE BROMATION

DÉTRUIT LES BACTÉRIES ET LES ALGUES DANS L'EAU DES PISCINES  
PAS D'ODEUR DE CHLORE

DOMESTIQUE

GARANTIE:

Brome libre (présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoin).....61%  
Chlore libre (présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoin).....27%

No. D'HOM. 23643.10 L.P.A.

AVERTISSEMENT

POISON   CORROSIF

DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX

Contenu net  
{Format}

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sani-Marc Inc. d.b.a. Calypso, 42, rue de l'Artisan  
Victoriaville, (Québec) G6P 7E3

Poids par pastille: xx g

**MODE D'EMPLOI:** Les pastilles de bromation CALYPSO BROM sont des bactéricides, algicides et désinfectants sécuritaires à dissolution lente qui, contrairement aux autres produits chimiques utilisés couramment, fonctionnent bien même s'il y a changements de pH. Utiliser les doses recommandées de pastilles de bromation CALYPSO BROM ci-bas pour déterminer la quantité nécessaire pour garder l'eau de votre piscine étincelante et invitante. Le dosage nécessaire pour votre piscine changera considérablement selon les facteurs nuisant au système de désinfection. Quelques facteurs qui feront varier les doses sont la température de l'eau, un usage intensif de la piscine, exposition aux débris du vent, orages ou pluies abondantes et la durée du cycle de filtration.

**PISCINES :** dans une nouvelle piscine, donner un traitement choc si nécessaire. Suivre le mode d'emploi de cette étiquette pour obtenir un résiduel de brome effectif entre 1 et 3 ppm, pH 7,2 - 7,8, alcalinité totale 100 - 150 ppm, et dureté (en calcium) 200 - 300 ppm. Vérifier l'eau fréquemment en utilisant une trousse d'analyse de brome. Ajuster le taux d'écoulement avec le brominateur si nécessaire, pour garder les teneurs en brome résiduel aux valeurs voulues. Les dosages suivants sont généraux. Les brominateurs automatiques possèdent leur mode d'emploi dépendant de leur forme. Souvent, un brominateur doit être complètement rempli, les ajustements permettant à l'utilisateur d'y ajouter la quantité nécessaire de pastilles de bromation CALYPSO BROM pour une sanitation adéquate tel que suggéré ci-bas, la dissolution lente de chimique avec les caractéristiques du brominateur demandent qu'une plus grande quantité de produit soit ajoutée à l'eau. Pour traitement choc, utiliser un traitement sans chlore.

**MISE EN GARDE:** Un contact direct entre les pastilles et le revêtement en vinyle de la piscine ou avec les surfaces peintes peut en causer le blanchiment. Les mécanismes de distribution automatique utilisés avec ces pastilles doivent être totalement libres de toute trace d'un autre assainissant afin d'éviter la possibilité d'une explosion.

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Brome libre disponible: 1,0 – 3,0 ppm

pH: 7,2 – 7,8

Alcalinité totale: 100 – 120 ppm

Dureté (en calcium): 200 – 300 ppm

2. Si un mécanisme de distribution automatique est utilisé, remplir le(s) chambres avec des pastilles de l'assainissant et régler le taux d'écoulement selon les recommandations du fabricant pour garder les teneurs en brome résiduel quotidiennes aux valeurs voulues. La quantité quotidienne utilisée doit être d'environ 25 g de pastilles de bromation CALYPSO BROM par 10 000 L d'eau de piscine. **REMARQUE:** Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en brome résiduel aux valeurs appropriées. 3. Il est recommandé de procéder régulièrement à une surchloration de l'eau de la piscine. Suivre les instructions de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.

Ajouter 1 ou 2 pastilles par 10 000 litres d'eau, au besoin, pour garder les teneurs en brome résiduel de 1 à 3 ppm, en tout temps. La quantité quotidiennement utilisée doit être d'environ 25 g de pastilles de bromation CALYPSO BROM par 10 000 L d'eau de piscine. Appliquer une dose à toutes les semaines en utilisant le brominateur automatique qui vous permettra d'ajuster la quantité de brome dans l'eau.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Agent d'oxydation puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer la poussière. Dangereux s'il est ingéré. Garder le contenant fermé et le placer dans un endroit frais et sec. Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser.

**ÉLIMINATION:** Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le réutiliser. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PREMIERS SOINS :** EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENT TOXICOLOGIQUE :** Administrer un traitement symptomatique.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )